

Le village veut deux défibrillateurs



Annie Roby et Aurélie Neumann, qui défendent le projet candidat au budget participatif, souhaitent installer un des défibrillateurs au pied de l'escalier de la salle des fêtes. © Crédit photo : Ph. N. C.

Annie Roby et Aurélie Neumann, conseillères municipales et par ailleurs secrétaires du comité des fêtes de Saint-Aquilin, portent le projet d'investissement dans deux défibrillateurs, candidat au budget participatif mis en place par le Conseil départemental. « Pendant la campagne électorale de ce printemps, nous sommes allées dans les familles aquilinoises pour leur demander ce qu'elles souhaiteraient sur leur commune », expliquent les deux femmes. « Nous nous sommes rendu compte que leur demande concernait d'abord la réouverture du bar-restaurant du village, sur lequel nous travaillons en Conseil municipal, mais on nous a aussi parlé des deux accidents qui avaient eu lieu dans la salle des fêtes à quelques années d'intervalle et qui avaient beaucoup marqué la population. »

Inspirés par deux drames

En effet, à l'occasion d'un repas des aînés, une personne est décédée après un malaise cardiaque, « tout comme un second habitant de Saint-Aquilin lors d'un repas de famille, toujours dans la salle des fêtes », poursuivent-elles. « Du fait de notre implantation rurale et assez isolée, les secours mettent du temps à venir et nous avons pensé à installer deux défibrillateurs : un vers les écoles et la mairie, l'autre au pied de l'escalier de la salle des fêtes. Ils auraient été bien utiles lors de ces deux accidents. »

Ainsi, parmi les nombreux projets que l'équipe municipale, dirigée par la maire Annie Lespinasse, souhaite mettre en place, celui des défibrillateurs a attiré l'attention des membres du comité des fêtes de Saint-Aquilin, lesquels se sont désignés comme porteurs d'une demande de budget participatif départemental pour l'année 2020. « On s'est dit que cela touchait non seulement toute la population du village, mais que cela concernait également le comité des fêtes puisque ces accidents se sont déroulés lors de l'utilisation de la salle des fêtes de la commune », argumentent Annie Roby et Aurélie Neumann. « Il s'agit du projet numéro 420, que l'on peut consulter et soutenir sur le site du Conseil départemental à la rubrique budget participatif. »